



SCHËTTER

A l'attention du
Bourgmestre et des échevins

Schuttrange, le 23 mars 2021

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur, les échevins,

En application de l'article 13 de la loi communale, les conseillers du Parti Démocratique (DP) et du Parti populaire chrétien social (CSV) demandent au bourgmestre de faire figurer à l'ordre du jour du conseil communal du 31 mars 2021 le point suivant :

**Approbation d'une motion proposée par le Parti
Démocratique et le Parti Populaire Chrétien Social**

***concernant la création d'un subside unique forfaitaire
pour soutenir le commerce de la Commune de
Schuttrange dans le contexte de la crise liée au Covid-19***

Préambule :

Certains commerçants de la Commune de Schuttrange ont été durement touchés par la crise liée au Covid-19. Ils ont dû soit arrêter temporairement leur activité soit la réduire en raison des contraintes exceptionnelles de la crise sanitaire.

Il en résulte pour eux des pertes de revenus parfois substantielles. A tel point qu'à notre connaissance un établissement du secteur HORECA a d'ores et déjà arrêté ses activités dans la Commune.

Nous sommes tous conscients que les commerces constituent un facteur essentiel pour l'attractivité d'une Commune. En offrant des services de proximité, ils contribuent à faciliter l'organisation de la vie quotidienne. Sans parler de leur rôle de lieu de rencontre et d'échange, fondement du lien social de notre communauté.

La Commune de Schuttrange dispose de réserves financières très importantes. Celles-ci ont été en partie constituées grâce aux charges fiscales payées par les commerces.

Nous sommes d'avis que la Commune de Schuttrange doit se montrer solidaire avec ses commerçants en soulignant le rôle éminent qu'ils jouent et en accordant une aide financière unique d'au moins 1500 EUROS à ceux des commerces qui ont souffert de la crise COVID-19.

La Commune de Schuttrange suivrait ainsi l'exemple d'autres communes du Grand-Duché. Pour déterminer les modalités d'octroi de l'aide financière, la Commune de Schuttrange pourrait s'inspirer des règlements qui sont appliqués dans ces autres communes (cf. Annexes I-III)

Au vu de ce qui précède, le Parti Démocratique (DP) ainsi que le Parti populaire chrétien social (CSV) souhaitent soumettre au vote la motion suivante :

Motion :

Le conseil communal :

- Arrête le principe d'accorder un subside unique forfaitaire d'au moins 1.500 EUROS aux commerçants de la Commune de Schuttrange qui ont souffert de la crise liée au Covid-19 ;
- Invite le collège des bourgmestre et échevins à réunir incontinent un groupe de travail composé d'un conseiller communal de chaque parti politique et de charger ce groupe de travail de l'élaboration du règlement ad hoc à la lumière des règlements ci-annexés ;
- À soumettre au conseil communal du mois d'avril 2021 le règlement en question pour approbation.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les échevins, nos meilleures salutations.

Pour le Parti Démocratique :

EICHER Serge

KAUFFMANN Jean-Pierre

RIES-LEYDER Liliane

WELSCH Nicolas

Pour le Parti populaire chrétien social :

ALTMANN Gilles